

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 13 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2022

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 18/05/2022

2. Signature du devis relatif à la classe mobile et TNI pour les écoles maternelle et élémentaire.

La commune de Boisseuil est responsable des équipements numériques des écoles maternelle et élémentaire. A ce titre et afin de maintenir une offre de qualité, la commune souhaite :

- renouveler 3 ordinateurs portables vieillissants pour les enseignants,
- équiper 4 classes de l'école maternelle de Tableaux Numériques Interactifs (TNI),
- équiper l'école élémentaire d'une classe mobile composée de 20 ordinateurs qui pourront circuler dans l'ensemble des classes permettant l'apprentissage de l'outil numérique.

Ainsi et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de la consultation, deux devis ont été remis par les entreprises suivantes :

- Limousin Informatique,
- Koésio.

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de Koésio.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Koesio pour un montant de 35 562 € TTC,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

